

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE, QUÉBEC, TENUE EN LA SALLE DU CONSEIL DE LAC-SAINTE-MARIE, LE 21 DÉCEMBRE 2011 À 19H SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, MONSIEUR GARY LACHAPELLE

SONT PRÉSENTS

Mesdames **Françoise Lafrenière, conseillère
Pauline Sauvé, conseillère**

Messieurs **Jean-Claude Loyer, conseiller
Derek Dubeau, conseiller
Pierre Leblanc, conseiller**

EST ABSENT **Alexander (Sandy) Mackay, conseiller
(Motivé)**

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Madame **Johanne D'Amour, d.g.a.**

Messieurs **Yvon Blanchard, directeur général
Martin Lafrenière, directeur des
travaux publics
Lionel Sauvé, contribuable
André Roy, contribuable**

2011-12-426 **OUVERTURE DE LA SÉANCE
ORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU d'ouvrir la présente séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-12-427 **ADOPTION DE L'ORDRE DU
JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par le secrétaire-trésorier/directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

A) OUVERTURE ET PROCÉDURE

- 1) Appel à l'ordre.
- 2) Mot de bienvenue.
- 3) Ouverture de la séance ordinaire.
- 4) Adoption de l'ordre du jour.

B) PAROLES AUX CONTRIBUABLES

C) ADOPTION DES RAPPORTS

- C-1) Adoption du rapport incendie (REPORTÉ)
- C-2) Recommandations des comités (REPORTÉ)
- C-3) Adoption des comptes de la période
- C-4) Finances (REPORTÉ)
- C-5) Autres rapports (REPORTÉ)
- C-6) Procès-verbaux
- C-6-1) Séance ordinaire du 7 décembre 2011

D) CORRESPONDANCE REÇUE

- D-1) Madame Stéphanie Vallée, Députée du Gatineau, Adjointe parlementaire au premier ministre, aide financière de 400,00\$ Festival des arts de la scène Val-Gatinois 2012.

E) AFFAIRES NOUVELLES

- E-1) AVIS DE MOTION- IMPOSITION DES FRAIS À L'ÉCO-CENTRE (Voir document en annexe, Projet de règlement numéro 2012-01-002)
- E-2) AVIS DE MOTION-AMENDEMENTS RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS (Voir document en annexe, Projet de règlement numéro 2012-01-003)
- E-3) AVIS DE MOTION- AMENDEMENT AU RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS, Règlement numéro 2011-12-001.
- E-4) Amendement à la résolution no. 2010-10-334- Réserve de terrains suite à la vente pour taxes 2007. (Voir résolution en annexe)
- E-5) AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT POUR ABROGER DES RÈGLEMENTS RENDUS DÉSUETS (A venir)

F) COURS DE FORMATION, COLLOQUES ET AUTRES

G) AUTRES SUJETS

H) VARIA

- H-1) TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS 2012.
- H-2) ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-01-001, TAUX DE TAXES ET TARIFICATION 2012 (Reporté)
- H-3) Les aires protégées-Certaines propriétés privées se sont retrouvées par mégarde dans les aires protégées.

- I) PAROLES AUX CONTRIBUABLES
- J) PLANIFICATION DES COMITÉS ET DU COMITÉ PLÉNIER
- K) CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
- L) DOCUMENTS NON-STATUTAIRES

2011-12-423

ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter les comptes de la période ainsi que les ajoutés, vérifiés par les membres du conseil municipal, portant les numéros 4429 à 4467 inclusivement pour un montant total de 35 174.23\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-12-424

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2011

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal avec les corrections effectuées, tenue le 7 décembre 2011 et expédié au préalable sans qu'il soit tenu d'en faire la lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Françoise Lafrenière, conseillère au siège numéro 4, de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, donne avis par la présente, qu'un règlement pour l'imposition des frais à l'Éco-Centre, projet de règlement numéro 2012-01-002, sera adopté à une séance ultérieure du conseil.

Une dispense de lecture est autorisée puisque le projet de règlement nous a été soumis au préalable.

**Françoise Lafrenière,
Conseillère
Siège numéro 4**

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Pauline Sauvé, conseillère au siège numéro 1, de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, donne avis par la présente, qu'un règlement pour amender le règlement permis et certificats, projet de règlement numéro 2012-01-003, sera adopté à une séance ultérieure du conseil.

Une dispense de lecture est autorisée puisque le projet de règlement nous a été soumis au préalable.

**Pauline Sauvé,
Conseillère
Siège numéro 1**

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Jean-Claude Loyer, conseiller au siège numéro 2, de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, donne avis de la présentation d'un amendement au règlement portant le numéro 2011-11-001-Pour édicter les normes applicables aux membres du Conseil municipal de Lac-Sainte-Marie-Code d'éthique et de déontologie en matière municipale, est déposé à la séance ordinaire du 21 décembre 2011 par le règlement 2011-12-001.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à la quelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art.445 C.M.).

**Jean-Claude Loyer,
Conseiller
Siège numéro 2**

2011-12-425

**ABROGER LA RÉOLUTION
NUMÉRO 2010-10-334-RÉSERVE
DE TERRAINS SUITE À LA
VENTE POUR TAXES 2007**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Pierre Leblanc

ET IL EST RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 2010-10-334-Réserve de terrains suite à la vente pour taxes 2007.

Le vote est demandé par le Président:

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	POUR
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	POUR
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	POUR
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	POUR
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	ABSENT
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	POUR
Gary Lachapelle	Maire	POUR

POUR (6) CONTRE () ABSENT (1) ABSTENSION ()

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES
MEMBRES PRÉSENTS, LE MAIRE
S'ÉTANT PRÉVALU DE SON
DROIT DE VOTE.**

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Françoise Lafrenière, conseillère au siège numéro 4, de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, donne avis par la présente, qu'un règlement pour abroger des règlements rendus désuets, sera adopté à une séance ultérieure du conseil.

Une dispense de lecture est autorisée puisque le projet de règlement nous sera déposé au préalable avant l'adoption.

**Françoise Lafrenière,
Conseillère
Siège numéro 4**

2011-12-426

**ADOPTION DES TAUX
D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU que le taux d'intérêt annuel soit de 15% et le taux de pénalité soit de 5% annuellement pour l'année fiscale 2012.

Le vote est demandé par le Président:

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	POUR
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	POUR
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	POUR
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	POUR
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	ABSENT
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	POUR
Gary Lachapelle	Maire	POUR

POUR (6) CONTRE () ABSENT (1) ABSTENSION ()

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT PRÉVALU DE SON DROIT DE VOTE.

2011-12-427

**RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ -
LES AIRES PROTÉGÉES-
VÉRIFICATION DE CERTAINES
PROPRIÉTÉS PRIVÉES
INCLUSES PAR MÉGARDE
DANS LES AIRES PROTÉGÉES**

ATTENDU QUE

plusieurs propriétés privées se sont retrouvées par mégarde dans les aires protégées dans la Municipalité de Lac-Sainte-Marie;

ATTENDU QU'

il serait opportun de faire la vérification complète de ce dossier et d'identifier les parcelles qui doivent être soustraites de la réserve de biodiversité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU de demander à l'administration générale de faire les vérifications qui s'imposent et dresser la liste des corrections à effectuer;

D'ACHEMINER les corrections à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau et adjointe parlementaire au Premier ministre;

ET DE FAIRE BIEN VOULOIR nous représenter auprès des autorités compétentes pour intervenir en notre faveur, en ce qui concerne les corrections de la délimitation de la Réserve de biodiversité projetée à Lac-Sainte-Marie (Aires protégées).

Le vote est demandé par le Président:

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	POUR
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	POUR
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	POUR
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	POUR
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	ABSENT
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	POUR
Gary Lachapelle	Maire	POUR

POUR (6) CONTRE () ABSENT (1) ABSTENSION ()

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT PRÉVALU DE SON DROIT DE VOTE.

2011-12-428

CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU de clore la présente séance puisque tous les sujets ont été traités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Sec.-trés./d.g.